



**Arrêté
concernant les comptes et la gestion
de la Ville de Neuchâtel
pour l'exercice 2010
(Du 2 mai 2011)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier.- Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2010, à savoir :

a)	Le compte de fonctionnement :	Fr.
	Total des charges	261'531'538.69
	Total des revenus	<u>263'506'736.70</u>
	Excédent de revenus	<u>1'975'198.01</u>
b)	Le compte des investissements :	Fr.
	Total des dépenses	17'064'477.37
	Total des recettes	<u>3'052'212.75</u>
	Investissements nets	14'012'264.62
	./. Amortissements	<u>18'426'602.67</u>
	Solde reporté au bilan	<u>-4'414'338.05</u>

Art. 2.- La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2010 est approuvée.

Neuchâtel, le 2 mai 2011

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

Le secrétaire,

Catherine Loetscher Schneider

Pascal Helle